

Rolls

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – BATTERIE AGM

1. IDENTIFICATION

Étiquette d'un produit:

Batterie à électrolyte absorbé (AGM), batterie plomb-acide scellée, valve
Batterie au plomb régulée, batterie au plomb non renversable, HGL,
CC, HGH

Utilisation du produit:

Batterie de stockage électrique / Batterie de stockage au plomb-acide

Fabricant:

Surrette Battery Company Limited

Préparé par:

Surrette Battery Company Limited

Date de préparation :

21 janvier 2010

Date de révision:





1 mars 2023

Nom et adresse du fournisseur :

Surrette Battery Company Limited
P.O. Box 2020, 58 Lisgar St.
Springhill, Nova Scotia, Canada B0M 1X0
Tél : 902-597-3767

Téléphone d'urgence #: CANUTEC
1-613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

SANTÉ		ENVIRONNEMENTAL	PHYSIQUE
			
Toxicité aiguë (orale/cutanée/inhalation)	Catégorie 4	Chronique aquatique 1	Produits chimiques explosifs, division 1.3
Corrosion cutanée / Irritation	Catégorie 1A	Aquatique aiguë 1	
Lésions oculaires	Catégorie 1		
Reproducteur	Catégorie 1A		
Cancérogénicité (composés du plomb)	Catégorie 1B		
Cancérogénicité (arsenic)	Catégorie 1A		
Cancérogénicité (brouillard acide)	Catégorie 1B		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2		

***NOTE:**

Les batteries AGM ne sont pas dangereuses lorsqu'elles sont utilisées conformément aux instructions du fabricant dans des conditions normales*

MENTIONS DE DANGER

DANGER!

Conditions normales de fonctionnement

• Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion ou d'inhalation • Peut causer le cancer en cas d'ingestion ou d'inhalation • Cause des dommages au système nerveux central, au sang et aux reins en cas d'exposition prolongée ou répétée

Conditions anormales (boîtier cassé ou surcharge extrême) • Provoque de

graves brûlures de la peau et des lésions oculaires • Provoque des lésions oculaires graves • Peut former un mélange air/gaz explosif pendant la charge • Gaz extrêmement inflammable (hydrogène) • Risque d'explosion, d'incendie, d'explosion ou de projection

CONSEILS DE PRUDENCE

- Se laver soigneusement après manipulation
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit • Porter des gants de protection/des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage • Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols • Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré • Provoque une irritation cutanée, des lésions oculaires graves • Le contact avec les composants internes peut provoquer une irritation ou de graves brûlures
- Éviter tout contact avec l'acide interne
- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
- Conserver sous clé, dans un endroit bien ventilé, conformément à la réglementation locale et nationale • Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale • Tenir hors de portée des enfants

MOT D'AVERTISSEMENT : DANGER !

Rolls

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS (CHIMIQUE / NOM COMMUN)	N° CAS	% PAR POIDS
Plomb et oxyde de plomb	7439-92-1	60-70
Acide sulfurique (électrolyte)	7664-93-9	10-15
Calcium	7440-70-2	<0,15
Étain	7440-31-5	<1
Arsenic (inorganique)	7440-38-2	<1

4. PREMIERS SECOURS

Les batteries AGM ne présentent aucun danger pour les yeux et la peau dans des circonstances normales. En cas d'exposition aux parties internes de la batterie, les mesures suivantes doivent être prises.

Inhalation :

Électrolyte (acide sulfurique) – Transporter immédiatement à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la difficulté respiratoire ne s'améliore pas rapidement, transporter chez le médecin. Consultez un docteur.

Plomb - retirer de l'exposition, se gargariser, se laver le nez et les lèvres ; consultez un docteur.

Ingestion :

Électrolyte (acide sulfurique) – Faire boire de grandes quantités d'eau, NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux immédiats.

Plomb – Consulter immédiatement un médecin.

Peau :

Électrolyte (acide sulfurique) – Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer contaminé

vêtements, y compris les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser, jeter les chaussures contaminées. Consulter un médecin si les symptômes/l'irritation persistent.

Plomb – Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Yeux :

Électrolyte (acide sulfurique) – Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin.

Plomb – Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair – Sans objet

Limites d'inflammabilité dans l'air % par volume - Non applicable

Moyens d'extinction - Classe ABC, CO2, Halon ; ne pas utiliser de CO2 directement sur les cellules, éviter de respirer les vapeurs

Rolls

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUITE.

Procédures de lutte contre

l'incendie : Les batteries au plomb/acide ne brûlent pas ou brûlent difficilement. Ne pas utiliser d'eau sur les feux où du métal en fusion est présent.

Éteindre le feu avec un agent adapté aux matériaux combustibles environnants. Refroidir l'extérieur de la batterie si elle est exposée au feu pour éviter toute rupture. Le brouillard et les vapeurs acides générés par la chaleur ou le feu sont corrosifs.

Utilisez un appareil respiratoire autonome (SCBA) approuvé par le NIOSH et un équipement de protection complet fonctionnant en mode de pression positive.

Produits de combustion dangereux

: Pendant le fonctionnement normal, de petites quantités de gaz hydrogène hautement inflammable peuvent être générées pendant la charge et le fonctionnement des batteries. Évitez les flammes nues/étincelles/autres sources d'inflammation à proximité de la batterie.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Des vapeurs d'acide sulfurique sont générées en cas de surcharge et de défaillance du boîtier en polypropylène. Utiliser une ventilation adéquate. Évitez les flammes nues/étincelles/autres sources d'inflammation à proximité de la batterie. Suivez attentivement les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien. Ne laissez pas d'articles métalliques entrer simultanément en contact avec les bornes négative et positive d'une batterie, car un court-circuit entraînera un flux de courant élevé ; créer une chaleur élevée et la possibilité d'un incendie. Utiliser une ventilation adéquate.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Procédures de nettoyage : Éviter tout contact avec tout matériau déversé. Contenir le déversement, isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée. Limitez l'accès au site aux intervenants d'urgence. Neutraliser avec du bicarbonate de sodium, du carbonate de sodium, de la chaux ou un autre agent neutralisant. Placez la batterie dans un conteneur approprié pour l'élimination. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Le bicarbonate de sodium, le carbonate de soude, le sable, la chaux ou tout autre agent neutralisant doivent être conservés sur place pour l'assainissement des déversements.

Précautions personnelles : Tabliers, bottes et vêtements de protection résistants aux acides. Lunettes de sécurité approuvées ANSI avec écrans latéraux/écran facial recommandés.

Précautions environnementales : Le plomb et ses composés ainsi que l'acide sulfurique peuvent constituer une grave menace pour l'environnement. La contamination de l'eau, du sol et de l'air doit être évitée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manipulation et du stockage

: Stocker à l'écart des matières réactives, des flammes nues et des sources d'inflammation telles que définies dans la section 10 – Données sur la stabilité et la réactivité. Stockez les batteries dans un endroit frais, sec et bien aéré. Les batteries doivent être stockées sous un toit pour les protéger contre les intempéries. Éviter d'endommager les conteneurs. Ne laissez pas les bornes positives et négatives se contacter, un court-circuit provoquera un flux de courant élevé, créant une chaleur élevée et la possibilité d'un incendie.

Précautions pendant la charge

: Utilisez les tensions appropriées pendant la charge (voir l'étiquette de la batterie). N'utilisez jamais une batterie qui a moins de 80 % de sa capacité nominale et ne démarrez jamais un avion dont la batterie est « morte » ou déchargée. Supprimez toujours un "mort"

batterie de l'avion et effectuer un test de capacité pour vérifier la navigabilité. Chargez uniquement à potentiel constant (tension constante). Pour une durée de vie optimale, la tension de charge de la batterie doit être ajustée avec la température de fonctionnement de la batterie.

Autres précautions

: De bonnes pratiques d'hygiène personnelle et de travail sont obligatoires. S'abstenir de manger, de boire ou de fumer dans les zones de travail. Se laver soigneusement les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, de boire et de fumer. Les vêtements et l'équipement de travail doivent rester dans les zones désignées contaminées par le plomb et ne jamais être ramenés à la maison ou lavés avec des vêtements personnels. Laver les vêtements de travail et l'équipement souillés avant de les réutiliser.

Rolls

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition (mg/m3)

CHIMIQUE	OSHA PEL/TWA	VLE ACGIH
Plomb/Plomb Oxyde/Plomb Sulfate	0,05	0,05
Calcium	Non-établi	Non-établi
Étain	2	2
Arsenic	0,01	0,01
Arsenic	1.0	1.0

Contrôles d'ingénierie (ventilation) : Stocker et manipuler dans un endroit bien ventilé. Si une ventilation mécanique est utilisée, les composants doivent être résistants aux acides. Charger les batteries dans des zones avec une ventilation adéquate. La ventilation générale par dilution est acceptable.

Protection respiratoire : Aucune requise dans des conditions normales. Lorsque les concentrations de brouillard d'acide sulfurique sont connues pour dépasser PEL, utilisez une protection respiratoire approuvée par NIOSH ou MSHA ; ou lorsque l'employé éprouve une irritation respiratoire.

Protection de la

peau : Porter des gants en caoutchouc ou en plastique résistant aux acides. En cas d'exposition grave ou de conditions d'urgence, porter des vêtements, des gants et des bottes résistant aux acides.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux/écran facial recommandés.

Autre protection : douche

de sécurité et douche oculaire. Tablier et écran facial imperméables aux produits chimiques recommandés lors de l'ajout d'eau ou d'électrolyte aux batteries (non requis pour les batteries scellées et non reversables)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les informations suivantes ne concernent que les ingrédients et ne sont valables que lorsque le contenu est exposé.

ÉLECTROLYTE (ACIDE SULFURIQUE)		ÉLECTROLYTE (ACIDE SULFURIQUE)	
Densité de vapeur (Air = 1)	Hydrogène : 0,069 Électrolyte : 3,4 @ STP	Gravité spécifique (H2O = 1)	1.250 à 1.320
solubilité dans l'eau	100% (électrolyte)	Point de fusion	> 320°F (polypropylène)
Point d'ébullition	N'est pas applicable	Réactivité dans l'eau	Électrolyte – réactif à l'eau (1)
pH	< 2	Pourcentage volatil par volume	N'est pas applicable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	N'est pas applicable	La pression de vapeur	N'est pas applicable
Apparence et odeur : Batterie – polypropylène copolymère, solide ; peut être contenu dans un boîtier extérieur en aluminium ou en acier, le boîtier a des bornes métalliques. Plomb – gris, métallique, solide ; oxyde brun/gris Électrolyte – inodore, liquide absorbé dans le mat de verre Aucune odeur apparente			

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : stable instable

Ce produit est stable dans des conditions normales à température ambiante.

Conditions à éviter : Éviter

la surcharge et la fumée ou les étincelles près de la surface de la batterie ; températures élevées – les boîtiers se décomposent à > 320 °F

Incompatibilités : (matériaux à éviter)

Étincelles, flammes nues, éloignez la batterie des oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : La

combustion peut produire du dioxyde de soufre, du monoxyde de carbone, du trioxyde de soufre, du sulfure d'hydrogène et des brouillards d'acide sulfurique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce produit ne provoque pas de propriétés toxicologiques lors de la manipulation et de l'utilisation de routine.

Toxicité aiguë:

	INHALATION	ORAL
Électrolyte (acide sulfurique)	CL50 rat : 375 mg/m3	LD50 rat : 2140 mg/kg

Voies d'entrée :

Inhalation, ingestion, contact avec la peau ou les yeux ; nuisible par toutes les voies d'entrée.

Inhalation – la respiration de vapeurs ou de brouillards d'acide sulfurique peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires.

Ingestion – peut causer une grave irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Contact avec la peau – irritation grave, brûlures et ulcération.

Contact avec les yeux – irritation grave, brûlures, lésions de la cornée et cécité.

Effets de la surexposition (aigus) – irritation grave de la peau, dommages à la cornée, irritation des voies respiratoires supérieures.

Effets de la surexposition (chroniques) - érosion possible de l'émail des dents, inflammation du nez, de la gorge et des bronches.

Cancérogénicité – le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé « le brouillard inorganique fort contenant de l'acide sulfurique » comme cancérigène du groupe 1, une substance cancérigène pour l'homme. Cette classification ne s'applique pas aux formes liquides d'acide sulfurique ou aux solutions d'acide sulfurique contenues dans une batterie. Aucun brouillard d'acide inorganique (brouillard d'acide sulfurique) n'est généré lors d'une utilisation normale de ce produit. Une mauvaise utilisation du produit, telle qu'une surcharge, peut entraîner la génération d'un brouillard d'acide sulfurique.

La surexposition au brouillard d'acide sulfurique peut causer des dommages aux poumons et aggraver les conditions pulmonaires.

Le contact de l'acide sulfurique avec la peau peut aggraver des maladies telles que l'eczéma et la dermatite de contact.

Rolls

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUITE.

Toxicité aiguë:

	INHALATION	ORAL
Plomb (Élémentaire)	Estimation du Point de Toxicité Aiguë = 4500 ppmV (basé sur le lingot de plomb)	Estimation de la toxicité aiguë (ATE) = 500 mg/kg de poids corporel (sur la base de lingots de plomb)

Voies d'entrée : Une

exposition dangereuse ne peut se produire que lorsque le produit est chauffé, oxydé ou autrement traité ou endommagé pour créer de la poussière, de la vapeur ou de la fumée. La présence d'hydrogène naissant peut générer du gaz arsine hautement toxique.

Inhalation – l'inhalation de poussière ou de vapeurs de plomb peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et

des poumons Ingestion – une ingestion aiguë peut provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des crampes sévères ; cela peut entraîner rapidement une toxicité systémique et doit être traité par un médecin.

Contact avec la peau – non absorbé par la peau. Contact avec les yeux – peut provoquer une irritation des yeux , douleurs

musculaires et faiblesse, troubles du sommeil et irritabilité Effets de surexposition (chroniques) – Anémie; neuropathie, en

particulier des nerfs moteurs, avec chute du poignet ; dommages aux reins; modifications de la reproduction chez les mâles et les femelles. L'exposition répétée au plomb et aux composés de plomb sur le lieu de travail peut entraîner une toxicité du système

nerveux. Certains toxicologues signalent des vitesses de conduction anormales chez les personnes ayant une plombémie de 50µg/100mL ou plus. Une forte exposition au plomb peut entraîner des lésions du système nerveux central, une encéphalopathie et des lésions des tissus hématopoïétiques.

Cancérogénicité - répertorié par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) dans le groupe 2A, probablement chez les animaux à des doses extrêmes. Cela équivaut approximativement à la catégorie 1B du SGH. La preuve de la cancérogénicité chez l'homme fait actuellement défaut.

La surexposition au plomb et à ses composés peut aggraver certaines formes de maladies rénales, hépatiques et neurologiques.

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux de ce produit, pénètrent dans l'organisme principalement par inhalation et ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités par des précautions adéquates telles que la ventilation et la protection respiratoire décrites dans la section 8.

Suivre une bonne hygiène personnelle pour éviter l'inhalation et l'ingestion : bien se laver les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le chantier. Gardez les vêtements contaminés hors des zones non contaminées ou portez des vêtements de protection lorsque vous vous trouvez dans ces zones.

Restreindre l'utilisation et la présence de nourriture, de tabac et de cosmétiques aux zones non contaminées.

Les vêtements de travail et l'équipement de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans les zones désignées et ne jamais être ramenés à la maison ou lavés avec des vêtements personnels non contaminés. Ce produit est destiné à un usage industriel uniquement et doit être isolé des enfants et de leur environnement.

Le 19e amendement à la directive européenne 67/548/CEE a classé les composés du plomb, mais pas le plomb sous forme métallique, comme pouvant être toxiques pour la reproduction. Phrase de risque 61 : Peut être nocif pour l'enfant à naître, s'applique aux composés du plomb, en particulier les formes solubles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le plomb est persistant dans le sol et les sédiments. Dans la plupart des eaux de surface et des eaux souterraines, le plomb forme des composés avec des anions tels que des hydroxydes, des carbonates, des sulfates et des phosphates et précipite hors de l'eau. La mobilité du plomb métallique entre les compartiments écologiques est lente. La majeure partie du plomb est fortement retenue dans le sol, ce qui entraîne peu de mobilité. Le plomb peut être immobilisé par échange d'ions avec des oxydes hydratés ou des argiles ou par chélation avec des acides humiques ou fulviques dans le sol. Le plomb (phase dissoute) est bioaccumulé par les plantes et les animaux, aquatiques et terrestres.

Toxicité aquatique :

Acide sulfurique	CL50 24 h, poissons d'eau douce (Brachydanio rerio) CME0	82mg/L
Acide sulfurique	96 h, poisson d'eau douce (Cyprinus carpio) CL50	22mg/L
Mener	48 h (modélisé pour les invertébrés aquatiques)	<1 mg/L (basé sur le lingot de plomb)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Consulter les réglementations nationales/fédérales, provinciales/étatiques et locales pour connaître les moyens d'élimination autorisés.

Les installations de gestion des déchets qui sont autorisées à les traiter.

Batteries usagées :

les batteries AGM sont 100 % recyclables par toute opération de récupération agréée. Étant donné que ces batteries contiennent du plomb, de l'acide sulfurique et d'autres matières dangereuses, elles ne doivent jamais être jetées à la poubelle ou dans une décharge. De petites quantités peuvent être apportées au magasin local de produits dangereux pour les ménages.

Le respect des réglementations locales, provinciales/étatiques et nationales/fédérales applicables aux caractéristiques de fin de vie sera la responsabilité de l'utilisateur final

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les batteries AGM sont des batteries au plomb-acide régulées par valve (VRLA) - séries HGL, DC, HGHL et FFD. Les batteries VRLA ont passé avec succès les tests de vibration, de pression différentielle et d'acide à écoulement libre conformément à la norme 49 CFR 173.159a, les tests de vibration et de pression différentielle conformément à l'instruction d'emballage IATA 872, sont conformes aux dispositions spéciales IATA A48, A67, A164 et A183 et aux dispositions spéciales IMDG 238.1 et 238.2. Les batteries sont solidement emballées, protégées contre les courts-circuits et étiquetées "Non-Spillable". Les batteries VRLA sont exemptées des réglementations sur les matières dangereuses du DOT, des réglementations sur les marchandises dangereuses de l'IATA et du code IMDG.

DOT :

Exempté des exigences parce que les batteries ont réussi les tests de performance de vibration et de pression différentielle, et le test de cas de rupture pour la désignation non renversable.

OMI :

Exempté des exigences parce que les batteries ont réussi les tests de performance de vibration et de pression différentielle, et le test de cas de rupture pour la désignation non renversable. Et, lorsqu'elles sont emballées pour le transport, les bornes sont protégées contre les courts-circuits.

Rolls

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT SUITE.

IATA :

Exempté des exigences parce que les batteries ont réussi les tests de performance de vibration et de pression différentielle, et le test de cas de rupture pour la désignation non renversable.

Et lorsqu'ils sont emballés pour le transport, les terminaux sont protégés contre les courts-circuits. Les mots « Sans restriction » et les numéros de disposition spéciale doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien, comme requis par 8.2.6, lorsqu'une lettre de transport aérien est émise.

IMDG : Disposition spéciale 238.1 et 238.2 Les batteries sont exemptées de la réglementation car elles ont été testées conformément aux tests de vibration et de pression différentielle et au « test de rupture » figurant dans la disposition spéciale 238.1 et 238.2 - les batteries et leur emballage extérieur doivent être clairement et durablement marqué

NON-VERSABLE BATTERIE ou NON-VERSABLE

- les batteries doivent être protégées contre les courts-circuits et solidement emballées conformément à la Disposition Spéciale

238.1 et 238.2

Si les réglementations énumérées ci-dessus ne sont pas respectées, les « piles non renversables » (UN2800) sont réglementées en tant que matières dangereuses corrosives de classe 8/marchandises dangereuses par le DOT, l'IATA et l'IMDG.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

La distribution au Canada doit respecter les règlements canadiens sur les produits contrôlés (RPC) 24(1) et 24(2).

Les batteries au plomb ne répondent PAS à la définition OSHA d'un « article » (US EPA, octobre 1998). Le plomb et l'acide qui composent ces batteries doivent être inclus lors de la détermination des différents seuils pour ces réglementations de la section EPCRA (Emergency Planning & Community Right-to-Know Act). L'acide contenu dans les batteries au plomb est de l'acide sulfurique, qui est une substance extrêmement dangereuse (EHS). Le tableau suivant présente les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour l'acide sulfurique :

RUBRIQUE EPCRA	SEUILS
302 - Avis de planification d'urgence	TPQ ≥ 1000 livres
304 - Avis de libération d'urgence	QR ≥ 1000 livres
311 - Rapport sur les fiches signalétiques	*TPQ ≥ 500 lb
312 - Rapport d'inventaire chimique (c.-à-d. Niveau II)	*TPQ ≥ 500 lb

* Le seuil de déclaration pour l'acide sulfurique est ≥ le TPQ désigné (quantité de planification du seuil) ou 500 lb, selon la valeur la moins élevée.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUITE.

Le plomb utilisé dans les batteries plomb-acide ne bénéficie d'aucune exemption OSHA ou EPCRA. Le plomb n'est pas un EHS et le tableau suivant décrit les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour le plomb :

RUBRIQUE EPCRA	SEUILS
311 – Rapport sur les fiches signalétiques	≥ 10 000 livres
312 - Rapport d'inventaire chimique (c.-à-d. Niveau II)	≥ 10 000 livres

Section 313 de l'EPCRA :

La déclaration du plomb et de l'acide sulfurique (et leurs rejets) dans les batteries au plomb utilisées dans les voitures, les camions, la plupart des grues, les chariots élévateurs, les moteurs de locomotive et les avions aux fins de la section 313 de l'EPCRA n'est pas requise. Les batteries au plomb utilisées à ces fins sont exemptées de déclaration en vertu de l'article 313 en vertu de l'« Exemption pour les véhicules à moteur ». Voir la page B-22 du document d'orientation de l'US EPA pour la déclaration du plomb et des composés de plomb en vertu de la section 313 de l'EPCRA pour des informations supplémentaires sur cette exemption.

Notification du fournisseur :

Ce produit contient des produits chimiques toxiques qui peuvent être signalés en vertu des exigences de l'inventaire des rejets de produits chimiques toxiques (formulaire R) de la section 313 de l'EPCRA. Pour une installation de fabrication sous les codes SIC 20 à 39, les informations suivantes sont fournies pour vous permettre de remplir les rapports requis :

PRODUIT CHIMIQUE TOXIQUE	NUMERO CAS	% APPROXIMATIF EN POIDS
Mener	7439-92-1	65-75
Électrolyte (acide sulfurique)	7664-93-9	16-21

Avertissement de la proposition 65 de la Californie : les bornes de batterie, les bornes et les accessoires associés contiennent du plomb et des composés de plomb, des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et nuire à la reproduction. Se laver les mains après manipulation.

La distribution dans l'UE doit suivre les directives applicables à l'utilisation, l'importation / l'exportation du produit tel qu'il est vendu.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA pour l'acide sulfurique :

Inflammabilité (rouge) = 0

Santé (Bleu) = 3

Réactivité (jaune) = 2

Avis de non-responsabilité : cette fiche de données de sécurité est basée sur les informations et les sources disponibles au moment de la préparation ou de la révision. Les informations ont été obtenues à partir de sources considérées comme fiables, mais pas sous notre supervision ou notre contrôle.

Surrette Battery Company Limited n'offre aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les données contenues dans cette FDS sont proposées pour votre information, considération et enquête. Les directives pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité de ce produit fournies ne donnent pas et ne peuvent pas conseiller sur toutes les situations possibles et l'utilisation de ce produit doit être évaluée pour déterminer si des précautions supplémentaires sont nécessaires. Il est de la responsabilité de chaque utilisateur de ce produit de déterminer l'adéquation de ce produit et de respecter les exigences de toutes les lois applicables concernant l'utilisation, le transport et l'élimination de ce produit.